



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 61155

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en place du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante qui figurait dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001. Or il semble que ce fonds n'ait pas encore été créé. En conséquence, il lui demande les raisons d'un tel retard et quand le Gouvernement envisage réellement sa mise en place. Il lui demande de lui indiquer les modalités de versement des indemnités et les délais de déblocage des fonds pour procéder à une indemnisation convenable des victimes de l'amiante.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Auberger](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61155

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2914